

La RDC fait trembler les géants miniers



Les groupes de matières premières et les voisins de la République démocratique du Congo suivent de près la réforme minière lancée dans ce pays d'Afrique centrale. Celui-ci est bien décidé à augmenter la fiscalité, jusqu'alors très limitée, appliquée aux opérateurs du secteur extractif

Dans l'esprit de la réforme minière venue de République démocratique du Congo (RDC), il flotte un petit parfum de nationalisme économique. L'idée de base : augmenter les royalties (redevances) payées par les opérateurs du secteur extractif.

Fixé jusqu'ici à 2 %, le taux de cette redevance devrait prochainement monter à 10 % pour les minerais "stratégiques" (dont la liste reste à déterminer), et à 3,5 % pour les ressources dites "classiques" (tous les autres). Une taxe sur les "superbénéfices" semble pour l'heure difficilement applicable, et suscite bien moins de craintes que le relèvement de la taxation. Selon des sources congolaises, le cobalt (plus de la moitié de la production mondiale) mais aussi le coltan devraient être classés dans la catégorie "stratégiques" et donc voir leurs royalties multipliées par cinq.

Et ce n'est pas tout. Au Mining Indaba – la grand-messe annuelle du secteur minier africain – qui se tenait au Cap, en Afrique du Sud, début février, le ministre congolais des mines, Martin Kabwelulu, avait promis lors d'un dîner un "*feu de brousse*" dans le secteur, selon une source présente. Albert Yuma, le patron de la société nationale minière, la Gécamines, prépare pour le second semestre 2018 une nouvelle salve de réformes avec un passage en revue des accords

qui permettent aux compagnies minières étrangères d'opérer. " *Les concessions - minières - avaient été vendues à vil prix* ", estime John Kanyoni, vice-président de la chambre des mines au sein de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), qui voit à présent émerger " *une forme de nationalisme fiscal* ".

D'autres pays du continent, riches en matières premières, observent l'évolution de la situation avec attention. Un cas d'école se joue en RDC, avec à la clé un retournement du rapport de force entre les Etats et les opérateurs de l'industrie extractive. Une scène, à cet égard, est restée gravée dans les esprits : lorsque, le 7 mars, les responsables de sept groupes miniers les plus puissants au Congo ont été contraints d'attendre dans leur hôtel, à Kinshasa, le bon vouloir de Joseph Kabila, le président de la RDC, avant de passer plusieurs heures à tenter de le convaincre d'ajuster les conditions du nouveau code minier. " *Jusqu'ici, ce genre de discussion avait plutôt lieu en toute discréction à Genève. Mais, cette fois, les miniers sont devant le mur* ", note une source proche du dossier.

" Ajustements au cas par cas "

Lors de la réunion de Kinshasa, il y avait là les grands acteurs du secteur, impliqués dans le cobalt, le cuivre, et l'or au Congo. Glencore, géant des mines et des matières premières ; Randgold et AngloGold Ashanti, premiers producteurs d'or du continent ; des groupes chinois de premier plan, comme Zijin, associé en RDC au canadien Ivanhoe pour développer à coups de milliards ce qui devrait devenir l'une des plus grosses mines de cuivre de la planète. Ou encore China Molybdenum, acteur-clé du cobalt.

Après avoir attendu que le président Kabila siffle le début de la réunion, les miniers sont repartis avec la promesse de pouvoir négocier des " *ajustements au cas par cas* ". Excellente méthode pour casser le front du refus. Les compagnies, depuis, travaillent leur stratégie. Certaines envisagent de contester les dispositions du texte devant un tribunal d'arbitrage international. Les arguments ne manquent pas, notamment le fait que l'application du code contreviendrait à une disposition antérieure garantissant certains droits pendant dix ans pour favoriser l'investissement. Mark Bristow, de RandGold, par exemple, affirme que, sur le site de la mine de Kibali, environ 2,6 milliards de dollars (2,1 milliards d'euros) ont été investis, incluant des centrales électriques et des routes. Ceci n'avait de sens que sur la base de dix années de protection d'un régime de taxation favorable.

La volonté des Etats africains de mieux valoriser les ressources de leurs sous-sols se nourrit de l'embellie des cours des minéraux, après le trou d'air de 2014 qui a mis un terme au supercycle des matières premières commencé au début des années 2000. Et cette course à de meilleurs rendements prend divers visages. Ainsi la Zambie, deuxième producteur africain de cuivre (derrière la RDC), vient d'infliger une amende de 8,07 milliards de dollars concernant des " *taxes impayées* " à la compagnie First Quantum Minerals. En Tanzanie, Acacia Mining est accusée par le gouvernement d'avoir lourdement fraudé, et se voit réclamer la somme folle de 190 milliards de dollars. Dernier venu, le gouvernement du Mali est en train de réfléchir à une réforme de son code minier inspiré du cas congolais, et projette de passer au crible les exonérations fiscales accordées aux compagnies minières, qui se chiffrent en milliards.

Il s'agit, bien sûr, de profiter d'un effet d'aubaine, celui de l'envolée des cours du cobalt (+ 127 % en 2017), mais aussi du cuivre (+ 13,3 %), du coltan (+ 59 %), et de l'or (+ 13 %). La RDC est le premier producteur mondial de cobalt (près de 60 % de la production), et ce minerai qui

entre dans la composition, notamment, des cathodes des batteries au lithium-ion pour véhicules électriques. Or, selon le Boston Consulting Group, la moitié des véhicules de la planète sera électrique ou hybride en 2030. Déjà, le cobalt est une composante incontournable des batteries – il en faut près de 10 kg en moyenne pour une voiture Tesla par exemple.

Cette position dominante de la RDC suscite l'inquiétude de la Chine, qui contrôle en bout de chaîne plus des trois quarts du cobalt raffiné. Même si, ailleurs dans le monde, d'autres mines doivent entrer en exploitation d'ici à cinq ans, leur impact sera marginal. La RDC restera l'acteur majeur du secteur. Et ce d'autant que, selon Global Energy Metals Corp., la demande de cobalt augmentera de 30 % d'ici à 2020.

Forte demande chinoise

Dans ce contexte, Glencore n'entend pas relâcher ses efforts en RDC. Le géant minier espère doubler en trois ans sa propre production congolaise (27 000 tonnes en 2017, 63 000 en 2020). Et ce malgré la perspective d'un nouveau code minier moins favorable aux géants du secteur. Selon une note confidentielle de RBC Capital, le revenu avant amortissement de Glencore en RDC dans le secteur combiné du cuivre et du cobalt devrait – du fait de cette réforme – être amputé de 325 millions de dollars, passant de 1,7 à 1,4 milliard. Les analystes de RBC estiment aussi que la réforme du code minier, devenue moins intéressante financièrement, pourrait entraîner une baisse de production de ces minérais. Avec, à la clé, une conséquence mécanique : une hausse des cours.

Dans ces circonstances, faut-il craindre une "fuite des miniers" ? Diego Oliva-Velez, analyste des matières premières de BMI Research, ne le croit pas. *"Même avec les hausses, les taux de royalties de RDC vont rester parmi les plus compétitifs au monde pour des minérais-clés à l'échelle mondiale."* En conséquence : *"L'impact le plus important est une détérioration des perspectives pour les investisseurs dans l'industrie minière dans le moyen ou long terme."*

Glencore, afin de se protéger face à ces risques, mène des discussions avec Apple, Volkswagen ou Samsung pour envisager des contrats de livraisons garanties sur de longues périodes, de cinq à dix ans, à ces industriels qui comptent parmi les gros destinataires du cobalt en bout de chaîne.

Avec la demande chinoise, aujourd'hui vecteur principal de l'activité des groupes miniers à travers le monde, la RDC semble particulièrement bien positionnée sur l'échiquier mondial. *"Les perspectives minières en RDC vont au-delà des projections sur l'avenir des véhicules électriques, et le fait de savoir si, demain, d'autres types de batteries seront inventés,* pointe un responsable de l'un des premiers groupes miniers mondiaux. *La demande chinoise concerne à présent plus particulièrement un groupe de minérais comme le cobalt, le cuivre, et quelques autres. Et vous savez quoi ? Tout cela, on le trouve justement en RDC."*

Seulement, l'horizon est flou, au Congo. Le mandat du président Kabila qui, selon la Constitution, ne peut se présenter une nouvelle fois, a expiré le 19 décembre 2016. Un accord a été négocié pour fixer l'échéance électorale au 23 décembre 2018. Depuis, la tension monte. Rassemblements systématiquement interdits, emploi de la force sans restriction pour réprimer les manifestations, emprisonnements... Parallèlement, l'opposition tente de s'organiser en coalition. Le pouvoir a dit vouloir financer seul, sans bailleurs internationaux,

les élections. Le coût en a été évalué à 1,3 milliard de dollars, sans compter le coût de l'appareil sécuritaire en vue d'une période troublée, en fin d'année, que le scrutin ait lieu ou pas.

Une bonne source congolaise, proche de ce dossier résume : " *A Kinshasa, ils ont besoin d'argent, et tout de suite.* " " *Mais le risque, c'est d'arriver à une situation où chacun essaie de réaliser des coups, vite fait, avant de se retirer. Or un projet minier, cela prend du temps, de vingt à vingt-cinq ans en moyenne* ", s'inquiète John Kanyoni.

Jean-Philippe Rémy

© Le Monde

◀ article précédent

La " raison d'être "...

article suivant ▶

SNCF : la libéralisation du rail...